

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2024-2025

ÉCOLE : Académie La Pinède

EN DATE DU : 2023-10-29

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2025

À RÉVISER ET AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2024

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Maxime Morissette

Nom de la direction de l'école : Nathalie Fournier

Membre du personnel enseignant : Lucie Veillette

Membre du personnel non-enseignant : Antonia Kouvelis-Léger

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Mélanie Lamadeleine

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lynn Gosselin

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT :

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|--|---|--|---------------------|
| Animation de cercle de communication en préparation aux cercles réparateurs pour donner suite à des incidents qui auront lieu pendant l'année au niveau de la classe | Participation des élèves dans l'activité. Acquisition et pratique de communication efficace. | Direction Titulaires Personnel de soutien Accompagnatrice ESB | Automne 2024 |
| Enseignement et pratique des zones de régulation dans toutes les classes | Outiller les élèves à reconnaître et gérer leurs émotions avec les stratégies proposées. | Éducatrice spécialisée Titulaires Aide-enseignante | Dès la rentrée 2024 |

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|--|--|------------------------|----------------------------|
| Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école : | | | |
| Visite de la direction en début d'année dans toutes les classes pour revoir les attentes et les matrices de comportement des élèves. Retour dans les classes pendant la semaine d'anti-intimidation pour revoir les annonces adressant les comportements attendus. | Les élèves comprennent les attentes, savent comment agir et à qui s'adresser lors de situation de conflit. | Direction Titulaire | Rentrée scolaire, novembre |
| Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école : | | | |

| | | | |
|--|---|-----------|---------------|
| Réunion du personnel. | Le personnel est présent à la rencontre, participe et contribue aux discussions | Direction | Novembre 2024 |
| Communication à l'intention des parents : | | | |
| Communiqué dédié au mois de novembre et affichage sur le site web de l'école. | Les parents seront informés du PPIMI à jour | Direction | Novembre 2024 |

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|---|--|-------------------------------------|
| Création d'un Code de conduite pour la classe | Les Codes seront vivants et permettront aux élèves de connaître et de respecter les attentes. | Titulaires, personnel de soutien qui travaille dans la classe. | Premières semaines après la rentrée |
| Signer la fiche d'engagement pour l'année scolaire, envers la poursuite d'un climat scolaire positif et inclusif. | Tous les élèves s'engageront à des comportements faisant la promotion de l'inclusion. | Tous les membres de la communauté scolaire. | Avant la fin novembre 2024 |
| Cérémonie mensuelle de valorisation qui met en vedette à différents moments, les valeurs de politesse, intégrité, empathie, respect et responsabilité | permettre aux élèves de célébrer leurs réussites et se de fixer des objectifs. | Membre du personnel de l'école | Chaque mois avant la fin du mois |
| Club de bien-être (offrant des activités au dîner visant l'expression artistique de tous genres) | Donner un espace sécuritaire aux élèves afin d'explorer et d'exprimer leur créativité. | L'enseignante d'arts | Chaque jour pendant une des récré |

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|--|-------------------------------|-------------------|
| Ateliers sur la cyberintimidation | Sensibilisation des élèves aux dangers possibles en virtuel | Direction Titulaires | Octobre 2024 |
| Ateliers Brave pour toutes les classes de l'école | Outiller les élèves avec des stratégies de communication pour des situations de conflits | Direction Titulaires | Février 2024 |

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques : Dans le contexte du programme d'arts, les élèves exploreront les artistes canadiens autochtones et la signification de leurs œuvres.**
- **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement : l'intégration des jeux francophones, des chansons francophones lors des périodes de travail, afin de sensibiliser les élèves aux artistes francophones. Les élèves chanteront et vivront leur cultures par l'entremise de la musique des artistes francophones.**
- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves : club d'impro, la lecture décloisonnée entre les plus vieux et plus petits, le club de théâtre conçu et présenté par les élèves, pour les élèves.**
- **Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme : présentations d'arts dramatiques entre les groupes d'âge, les séances de codage décloisonnées, toutes les activités culturelles ont lieu en regroupant les élèves en groupes mixtes.**
- **Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :**
- **Participation aux activités offertes par des organismes externes : l'invitation des vétérans pour célébrer la semaine des vétérans, présenter aux officiers de notre communauté militaire pendant le temps des fêtes,**

activités jumelées avec l'école francophone avoisinante, tournois dans la communauté francophone et anglophone.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---|---|---|------------|
| <p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : Écoute active d'un ou plusieurs adultes de confiance. | L'élève a un lien de confiance avec un adulte, offrant un appui et un point de contact lors de situations difficiles. | Personnel scolaire (ÉS, AE, Titulaires) | Au besoin |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : Offrir des conseils et des opportunités de réflexion aux élèves impliqués. Histoires sociales pour donner le contexte de mises en situation pour qu'ils comprennent mieux comment intervenir auprès de leurs pairs. | Outiller l'élève pour qu'ils sachent comment réagir envers certaines situations avec leurs camarades. | Personnel scolaire (ÉS, AE, Titulaires) | Au besoin |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : Offrir des conseils et des opportunités de réflexion aux élèves impliqués. Histoires sociales pour revoir les attentes de comportement. | Outiller l'élève pour qu'ils sachent comment mieux agir avec leurs camarades. | Personnel scolaire (ÉS, AE, Titulaires) | Au besoin |

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2025, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|--|--|--|--|
| Instaurer la pratique des cercles de communication, afin d'assurer un climat de confiance entre les élèves de la classe. | Les élèves communiquent avec respect et apprennent à adresser et régler les conflits. | Titulaire Pers. de Soutien Direction | Dès la rentrée - à être continué toute l'année |
| Lors de situations en groupe, utilise les cercles réparateurs avec les élèves ou la classe. | Tous les élèves ont l'occasion d'exprimer leurs émotions face à la situation et aider leurs camarades à comprendre leur perspective. | Titulaire Pers. de Soutien Direction | Dès la rentrée - à être continué toute l'année |

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

| Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation | Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école) |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à : Discuter avec un adulte dans lequel ils/elles ont confiance et/ou utiliser l'outil de signalement dans la classe. ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent : Communiquer avec la direction. | <p>Remplir la fiche dans sa classe disponible en tout temps et la remettre à l'enseignante.</p> <p>Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :</p> <p>Communiquer avec le ou la titulaire de classe afin de signaler le problème.</p> |

Après le signalement d'une situation d'intimidation : Le

ou la titulaire questionne les élèves en question et si la situation est complexe et comprends effectivement de l'intimidation, la référer à la direction pour une enquête.

Suspension et renvoi : Suivre le processus de discipline progressive en gérant des situations d'intimidation.

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel : Assurer une surveillance adéquate des élèves et intervenir lors de situations selon le Guide d'appui en comportement positif. Remplir le registre d'incident lorsqu'ils ont lieu.

Réactions possibles en cas d'intimidation : Si la sécurité immédiate d'un élèves est en danger, intervenir de façon ponctuelle. Référer la situation, par écrit, à la direction.

Les élèves : Doivent suivre le Code de conduite, tel que présenté par la direction en début d'année à tous les élèves de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation : Rapporter les incidents aux adultes de l'école. Intervenir en tant que témoin et ne pas contribuer à la situation.

Les parents, tuteurs, tutrices : S'informer du Code de conduite, le lire et le revoir avec leur enfant. Communiquer avec l'école toute situation perturbatrice entre leur enfant et un/e autre élève.

La direction : Revoir le Guide de soutien en comportement positif avec le personnel avant la rentrée. Rendre disponible un registre d'incident, afin de pouvoir analyser les comportements problématiques. Présenter dans

toutes les classes, les attentes du comportement. Être présente dans l'école, afin de créer un lien de confiance avec les élèves. Faire des rappels des attentes pendant les annonces du matin. Se rendre disponible aux parents, lorsque les situations d'intimidation se présentent et ont été reçues par les titulaires. Entreprendre des enquêtes et rapporter les situations aux parents des élèves concernés, tout en respectant la confidentialité des acteurs. Mettre en place un processus de discipline progressive et impliquer les services de soutien offerts par le conseil scolaire. Organiser des ateliers au niveau de l'école pour créer un climat scolaire positif et soutenir les attentes du comportement positif.

Suggestions de stratégies et de ressources :

Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication :

- Formation, modélisation du personnel sur les pratiques réparatrices et le soutien au comportement positif

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :

Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour :

- Expliquer l'intimidation;
- Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane;
- Expliquer les différentes formes d'intimidation;
- Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;
- **Voici une ressource à adapter à l'école : [la présentation sur l'intimidation](#)**

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :

- Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; [Violence en milieu de travail](#)
- [Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi;](#)

- Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la [directive administrative 4,32 ici](#).
- Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école;
- Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la [NPP 144.](#);

Stratégies de prévention en matière d'intimidation

- Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.
- Promotion du code de vie de l'école ou les [matrices de comportements](#)
- Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école
- Participer aux activités reliées du calendrier systémique [calendrier systémique](#).
- Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis; Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - <https://bit.ly/3zvWqm4>
- Participation au concours [Artmonie](#):

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socioémotionnel (ASÉ).

Développer les compétences pour les relations saines.

- Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socioémotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :
- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;

- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- Participation aux [activités systémiques du Conseil](#)
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
- Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect; par exemple une Alliance ou un club de justice sociale;
 - Participation à la FESFO – Colloque 2SLGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année) échange sur les enjeux de la communauté;
 - Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie de la levée du drapeau.
- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
 - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
 - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités - première semaine du mois de novembre;
 - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans [le Teams de l'éducation autochtone](#);
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);

Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.

Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;
- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;
- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;
- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;
- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Appel à la police.
- Référer l'élève vers des organismes comme :
- [Jeunesse, j'écoute](#);

- [Tel-jeunes](#);
- [LGBTQ Youth LINE](#);
- [Black Youth Helpline](#);
- [+FORT](#)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;
- [Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits \(24 heures\)](#).

Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école.

[ProgessionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf](#)

Signalement des actes d'intimidation :

- **Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:**

1. Aller voir un adulte de confiance.

2. Dénoncer les actes en utilisant :

- Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou;
- Le Forms pour le signalement des incidents de l'école : Lien pour dupliquer un Forms à [l'élémentaire](#) et le [secondaire](#)

- **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);

- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

[Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,204-](#)

STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)
- [Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca \(protectchildren.ca\)](#)
- [Jouer en sécurité dans le métavers \(ecno.org\)](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5–7 ans](#)
- [Enfants de 8–10 ans](#)
- [Jeunes de 11–12 ans](#)
- [Jeunes de 13–15 ans](#)
- [Parents partenaires en éducation](#)

- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web
- [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)
- [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

<https://smho-smsso.ca/parents-et-aidants-naturels/>

Ateliers pour parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](#)

Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

[L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation](#)

- [Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention](#) – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- [Prévention de l'intimidation](#) - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école